

07 AOUT 2023

MÉTROPOLE  
GRAND  
LYON

Votre interlocuteur : Carine BERNARD  
cabernard@grandlyon.com

Messieurs les Secrétaires Généraux et  
Présidents des Syndicat / Sections : UNSA  
UNICAT, CFTC et SNT - CFE – CGC de la  
Métropole de Lyon

Objet : Votre courrier au Président reçu en date du 22 juin  
2023  
Nos réf. 2023-37

*chers*

Messieurs,

Suite au courrier que je vous ai adressé le 24 mai 2023, j'ai bien pris note de votre réponse et de la nouvelle sollicitation par courrier au Président reçu le 22 juin dernier. Vous évoquez des avancées sur la mise en œuvre des actions de l'agenda social et vous revenez sur plusieurs points de revendications : laisser la possibilité d'une revalorisation des tickets restaurants à hauteur de 9 euros d'ici à la fin du mandat, poser une nouvelle prime de 300 euros de compensation de vie chère à tous les agents, ouvrir de nouvelles discussions sur l'indemnité de télétravail et la monétisation du compte épargne temps et préciser la vision de notre exécutif sur le maintien à l'attention des agents de l'allocation de départ versée par le COS jusqu'en 2023.

En avril 2023, nous avons revu, suite à nos échanges avec les organisations syndicales, à la hausse le budget de l'agenda social 2023-2026 à plus de 16,75 millions d'euros sur les éléments de rémunération, et prévu pour l'année 2023, 3 millions d'euros de budget sur les conditions de travail. Nous restons, comme je vous l'avais écrit en mai dernier et comme vous l'avait indiqué le Président, ouverts à réajuster notre ligne en fonction des évolutions conjoncturelles.

Concernant les revendications contenues dans votre courrier, tout d'abord, il me semble en effet indispensable que s'ouvre un temps de concertation à la rentrée entre vous et les services, afin que soient posées les grandes modalités de mise en œuvre des suites de l'agenda social, sur le volet indemnitaire notamment, en concertation avec les partenaires sociaux. Je pense que ce ou ces temps devraient permettre aux services de vous partager les problématiques techniques et réglementaires qui s'imposent à notre collectivité, sur chacune de vos revendications, pour que nous puissions transformer notre agenda en une politique des ressources humaines lisible, équitable et pérenne à l'attention des agents de la Métropole de Lyon.

En effet, certains des points évoqués : travail sur la monétisation du compte épargne temps, suite à donner sur l'allocation de départ versée par le COS... s'inscrivent dans un cadre réglementaire restreint qu'il nous faut maîtriser afin de trouver la meilleure voie de concertation.

Concernant la possibilité de mettre en œuvre des primes « pouvoir d'achat » prévues par le gouvernement y compris dans la Fonction Publique Territoriale, j'ai demandé un travail aux services concernant la publication des décrets d'application qui préciseront les possibilités données aux Collectivités.

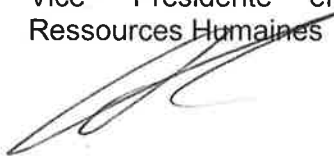
Enfin à ce stade du mandat, je tenais à vous repreciser que notre exécutif fait le choix de ne pas poser d'éléments complémentaires de la rémunération autour du télétravail (indemnité et forfait d'équipement), il nous semble qu'il faut enfin mettre en œuvre les chantiers portant sur la rémunération (attractivité et équité au sein notre collectivité) qui nous apparaissent prioritaires pour les agents de la Métropole.

Le Président et moi-même sommes bien sûr prêts à vous proposer un accord pluri - annuel sur les bases partagées en avril dernier et que je vous réaffirme dans ce courrier.

Je vous prie de recevoir, Messieurs, mes sincères salutations.

*Cordialement,*

**Zémorda KHELIFI**  
Vice- Présidente en charge des  
Ressources Humaines



Copies :

M. Bruno Bernard – Président de la Métropole  
Mme Lise Fournot-Bogey – DGA Ressources Humaines et Moyens Généraux  
Mme Andrée – Laure Nicolier – Directrice des Ressources Humaines  
M. Laurent Bernier – Directeur RSE et Préventions.